



Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE n° 2021-076
Réglementation du stationnement parking salle Jacquard

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2,
Vu le Code la Route,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement les mercredis après-midi pour permettre l'activité de l'entreprise Monts P'tit Panier (livraison de paniers de produits locaux des Monts du Lyonnais en click and collect),

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 15 septembre 2021, le stationnement de tout véhicule sera interdit les mercredis de semaine impaire de 15h30 à 17h30

- Parking salle Jacquard (devant la salle Jacquard).

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Gendarmerie de Saint-Galmier et de Chazelles sur Lyon ;
- M. Fabien RIVOIRE – Monts P'tit Panier;
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 27 août 2021
Sylvain DARDOULLIER- Maire
Conseiller Départemental



Mairie d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Téléphone 04 77 94 00 12 - Fax 04 77 94 11 10

E mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr